



N° 18.22
CREATION D'UN POSTE
PERMANENT A TEMPS COMPLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à Moras, le 1^{er} juin de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 58 Présents / 59 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (5)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (20)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

L'audit organisationnel prévoyait la consolidation des deux emplois d'avenir affectés au service collecte sélective/contenants, au printemps 2018.

La délibération du 13 décembre 2017 a créé un premier poste d'adjoint technique.

Comme pour ce premier poste, les restrictions sur le renouvellement des emplois d'avenir ne nous permettront pas de poursuivre avec ce dispositif à la fin du deuxième contrat en cours, soit au 30 juin 2018.

Le processus de formation du deuxième emploi étant en phase de finalisation, il est proposé de transformer ce poste en un poste statutaire permanent.

Il est donc proposé :

- De créer un poste permanent à temps complet, d'adjoint technique territorial, catégorie C.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 06.06 2018

Le Président,
Jean-Pierre JOURDAIN

